



## Modification n°4 du PLU

Mise à disposition du public du dossier de modification n°4 du Plan local d'urbanisme.



Par arrêté n°2024-94 du 16 octobre 2024, le maire de Sannois a décidé de prescrire la modification n°4 du Plan local d'urbanisme.

Cette modification a pour objectif de renforcer l'efficacité de son action au regard des orientations et objectifs du PADD, en tenant compte des évolutions urbaines, sociétales et juridiques, se traduisant notamment par des modifications réglementaires et de zonage permettant d'améliorer le volet environnemental et l'insertion des futures constructions dans le tissu urbain.

Une concertation est mise en place avec la mise à disposition d'un registre disponible en mairie (Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - 95110 Sannois), aux jours et heures d'ouvertures du service urbanisme.

*Renseignements : service urbanisme : 01 39 98 20 80.*

## **Service développement urbain et stratégie patrimoniale**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

1er étage

Tél. 01 39 98 20 80

[urbanisme@sannois.fr](mailto:urbanisme@sannois.fr)

### **Accueil du public**

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi

Uniquement sur rendez-vous

### Infos pratiques

Le dossier de modification sera consultable par le public dans le cadre de l'enquête publique qui devrait se tenir durant le premier semestre 2025.